

19 MAISONS SUR 3500m2 !!!

TIR A L'ARC
19 MAISONS SUR 3500m2 !!!

- **Décembre 2010** : « je transfère l'école Notre Dame sur le terrain du Tir à l'Arc et construis 7 à 8 maisons sur le reste du terrain ». Philippe DOUCET, réunion publique à l'école des Coteaux.

- **Février 2011** : « je divise le terrain du Tir à l'Arc en deux parties : 4000m2 pour l'école Notre Dame, 4000m2 pour la construction de 7 à 9 maisons ». Philippe DOUCET, réunion publique à l'école Notre Dame.

- **15 juin 2011** : « je déménage le Tir à l'Arc pour un coût de 425 000 euros et je construis le même nombre de maisons que prévu ». Philippe DOUCET, réunion publique à l'école des Coteaux.

- **22 juin 2011** : « je demande au Conseil Municipal l'autorisation de vendre 3500m2 du terrain du Tir à l'Arc pour y construire 19 maisons ». Philippe DOUCET ordre du jour du Conseil municipal du 22 juin 2011.

Voilà le système DOUCET à nouveau en marche pour bétonner les Coteaux.
Comment et quand croire le maire d'Argenteuil ?

Nous vous proposons de venir lui demander lors du Conseil Municipal ce mercredi 22 juin à partir de 20h00 (point n°20 de l'ordre du jour voir ci-dessous).

Venez nombreux pour montrer que nous voulons garder les Coteaux à taille humaine!!!

(Cliquez sur l'image pour l'agrandir)



Argenteuil Que Nous Aimons – 88, rue Paul Vaillant Couturier – 95100 Argenteuil – 01.39.61.50.81

Par Georges Mothron

[Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)

24. Cession à la société Grand Paris Promotion des parcelles cadastrées section AD n° 322p et AP n° 165 et 652 rue de Vaucelle

Rapporteur : Mme COLIN

La Ville est propriétaire du terrain nu situé rue de la Grande voie / rue des Pâquerettes, cadastré section AD n°322, actuellement occupé par la section Tir à l'arc du Coma. Par délibération du 14 mars dernier, le Conseil municipal a accepté de céder la partie sud de ce terrain, sis rue de la Grande voie, d'une superficie d'environ 4092 m², à l'Association Immobilière scolaire du diocèse de Pontoise.

Par ailleurs, la Ville est propriétaire des terrains nus situés rue de Vaucelle, cadastrées section AP n°165 et 652. Ces terrains sont libres de toute occupation.

La société Grand Paris Promotion a fait part à la Ville de son souhait de réaliser deux ensembles immobiliers à usage de logement individuel. Afin de mener à bien ce projet, elle souhaiterait acquérir la partie nord du terrain cadastré section AD n°322, situé rue des Pâquerettes et les parcelles cadastrées section AP n° 165 et 652, situées rue de Vaucelle.

La cession de ces parcelles se ferait aux conditions suivantes :

Terrain situé rue des Pâquerettes, cadastré section AD n°322p :

- Réalisation d'un ensemble de 19 maisons individuelles sur une surface d'environ 3 528m², qui sera cédé au prix de 476 €/m² conformément à l'avis de France domaine, soit 1 679 328 €, arrondi à 1 680 000 €.

Terrains situés rue de Vaucelle, cadastrés section AP n°165 et 642 :

- Réalisation d'un ensemble de 15 maisons individuelles sur une surface d'environ 3 159 m², qui sera cédé au prix de 350 €/m² conformément à l'avis de France Domaine soit environ 1 105 650 €.

En outre, afin de desservir ces deux ensembles, la société Grand Paris Promotion prévoit sur chaque programme, la création d'une voirie, laquelle sera rétrocédée gratuitement à la Ville ou le cas échéant à la Communauté d'Agglomération, à l'achèvement du lotissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver la cession à la société Grand Paris Promotion du terrain nu cadastré section AD n°322p, au prix de 476 €/m² conformément à l'avis de France domaine, soit 1 680 000 €,
- ✓ D'approuver la cession à la société Grand Paris Promotion des parcelles cadastrées section AP n°165 et 652, au prix de 350 €/m², conformément à l'avis de France Domaine, soit 1 105 650 €.

Plans ci-après